

Association Colibris

-

Protocole de coopération Cercle cœur Colibris

Ce « Protocole de coopération » est cosigné par *Prénom, nom, qualité*, représentant l'association Colibris,

et chacun des membres du cercle cœur Colibris du Groupe Local

Nom du Groupe Local.

Ce protocole est le document chapeau d'un ensemble de documents appelé « Kit cercle cœur ». Ces documents sont tous constitutifs du protocole comme document de référence, document d'appui, ou document de gestion :

- Charte pour la Terre et l'Humanisme (*référence*)
- Ethique du Colibri (*référence*)
- Statuts de l'association (*référence*)
- Règlement Intérieur (*référence*)
- Faire sa part dans le mouvement, faire sa part dans l'association (*appui*)
- Documentation et évolution d'un Groupe Local (*appui*)
- Fiche Identité « Document d'échange pour le Cercle Cœur d'un Groupe Local Colibris » (*appui*)
- Fiche Rôles (*appui*)
- Engagements de coopération (*appui*)
- les documents de gestion concernent l'assurance, le bénévolat, le sous-compte et l'attestation de relais local.

Les documents du « Kit cercle cœur » présentent et déterminent ce que signifie « être relais local de l'association Colibris », à savoir incarner en local la raison d'être et la mission de l'association Colibris, au nom de l'association :

inspirer, relier, et soutenir les citoyens engagés dans une démarche de transition individuelle et collective, qui se reconnaissent dans le mouvement Colibris et se mobilisent ainsi pour la construction d'une société écologique et humaine.

Les documents composant le Kit cercle cœur ainsi que le présent protocole sont le fruit d'un travail collaboratif de plusieurs parties prenantes de l'association. Ces documents sont amenés à être actualisés régulièrement. D'autres documents pourront également venir les compléter.

En cosignant ce « Protocole de coopération » :

- l'association Colibris reconnaît les personnes signataires comme :
 - **membres du cercle cœur du Groupe Local Colibris *Nom du Groupe Local*,**
 - **membres de l'association Colibris,**
 - **membres du collège des Groupes Locaux de la gouvernance de Colibris,**
 - **relais locaux de l'association Colibris.**

- tous les membres signataires du cercle cœur du Groupe Local Colibris *Nom du Groupe Local* **se reconnaissent dans tous les documents composant le « Kit cercle cœur »** et acceptent d'être :
 - **membres du cercle cœur du Groupe Local Colibris *Nom du Groupe Local*,**
 - **membres de l'association Colibris,**
 - **membres du collège des Groupes Locaux de la gouvernance de Colibris,**
 - **relais locaux de l'association Colibris.**

Dans le cas où l'une des personnes du cercle cœur serait déjà membre d'un autre collège de l'association (cotisants, équipe opérationnelle, partenaires ou fondateurs), celle-ci devra notifier à l'association dans quel collège elle souhaite figurer, tout membre de l'association ne pouvant être membre que d'un seul collège.

Etre membre d'un cercle cœur,

c'est donner de son temps bénévolement pour répondre à l'une ou à plusieurs des missions attendues dans la réalisation d'un ou plusieurs des rôles d'un cercle cœur (voir Fiche « Rôles dans un cercle cœur »).

Lors de la signature du « Protocole de coopération », tous les membres du cercle cœur cosignent individuellement ce document pour devenir collectivement relais locaux de l'association.

Les cercles cœur protocolés sont souverains dans leur décision d'inclure, de ne pas inclure, et d'exclure un membre du cercle cœur, dans le respect des documents de référence de l'association.

Tous les membres d'un cercle cœur sont collectivement garants de l'éthique du groupe et de ses membres.

Le mouvement Colibris est apolitique.

Afin de garantir l'indépendance des membres d'un cercle cœur, afin d'éviter toute confusion et/ou tout étiquetage politique, et afin de renforcer le rôle important des élus dans le changement de société, il est demandé à toute personne membre d'un cercle cœur de ne pas être dans un rôle d'élue ou d'être inscrite sur une liste de candidats à des élections publiques.

Etre élu est un rôle à part entière. Par conséquent, toute personne élue ou inscrite sur une liste de candidats à des élections publiques a ainsi sa place dans un Groupe Local Colibris, mais pas dans un cercle cœur Colibris.

Gouvernance de l'association

L'association Colibris a mis en place une gouvernance participative innovante, structurée autour de cinq collèges correspondant aux cinq moyens d'être membre et partie prenante de l'association. Le collège des Groupes Locaux est composé de tous les membres des cercles cœur qui ont signé le présent Protocole de coopération avec l'association. **Etre membre d'un cercle cœur, c'est faire partie de cette gouvernance en son nom propre.**

Chaque cercle cœur protocolé élit en son sein l'un de ses membres : celui-ci siègera au Cercle d'Orientation de Colibris.

Parmi les membres des cercles cœur élus au Cercle d'Orientation, deux d'entre eux sont ensuite élus au Cercle de Pilotage de l'association (équivalent Conseil d'administration). Pour être pleinement disponible et ne pas surcharger leur agenda de bénévole, les deux personnes ainsi élues au Cercle de Pilotage sont exemptées d'un rôle « actif » au sein de leur cercle cœur tout en continuant à en faire partie.

Les modalités d'élection au Cercle d'Orientation et au Cercle de Pilotage sont spécifiés dans les statuts et le règlement intérieur de l'association, les attendus des rôles dans les Fiches de Rôle « Membre du cercle d'Orientation » et « Membre du Cercle de Pilotage ».

Engagements de coopération entre l'association Colibris et les membres du cercle cœur

Engagements de coopération du cercle cœur envers l'association	Engagements de coopération de l'association envers le cercle cœur
Etre l'interface entre les colibris du territoire et l'association Colibris	Donner au groupe l'appellation de « Groupe Local Colibris »
Incarner en local la « posture Colibris » cf. « Ethique du Colibri »	Permettre à chaque membre du cercle cœur : <ul style="list-style-type: none"> - d'être membre à titre personnel de l'association et du collège des Groupes Locaux, - de disposer d'un droit de vote lors de l'élection d'un membre de son cercle cœur au Cercle d'Orientation, - d'être éligible au Cercle d'Orientation (selon les modalités d'élection du Collège).
Connaître et se reconnaître dans les textes clefs que sont l'Ethique du Colibri, la Charte pour la Terre et l'Humanisme, les Statuts et le Règlement intérieur de l'association	Délivrer une attestation de relais local (« antenne locale ») avec adresse locale
Organiser des réunions ouvertes à tous les colibris du territoire et en définir la fréquence (bonne pratique : trimestrielle).	Inscrire le cercle cœur sur la Carte des Groupes Locaux du site internet de l'association (goutte verte avec coordonnées types).
Relayer les campagnes et projets de l'association	Mettre à disposition les contenus des campagnes et projets de l'association
Echanger de façon mensuelle ou bimestrielle avec leur référent Groupe Local au sein du Pôle Relier	Organiser une visio-conférence tous les 6 mois avec tous les membres du cercle cœur
Envoyer les comptes rendus des réunions et événements	Fournir un kit de communication de base (déclinaison locale du logo, éléments graphiques, etc.)
Actualiser en continu les données liées à la composition des membres du cercle cœur auprès de leur référent Groupe Local au sein du Pôle Relier	Envoyer sur demande les documents concernant l'association (prospectus, affiches, etc.)
Actualiser en continu la page dédiée au Groupe Local sur le Wiki des Groupes Locaux	Donner au Groupe Local l'accès au Wiki des Groupes Locaux
Déclarer les événements qui font appel à l'assurance de l'association en amont de la tenue des dits événements (via le Wiki des Groupes Locaux)	Assurer les événements organisés par les membres du cercle cœur (selon les types d'événements couverts)
Suivre le temps bénévole des membres du cercle cœur	Délivrer les reçus fiscaux pour frais de bénévolat aux membres du cercle cœur (si déclaratif bénévolat réalisé tout au long de l'année).
Suivre le sous compte dans la comptabilité de Colibris (s'il a été créé)	Créer sur demande un sous-compte pour le Groupe Local dans les comptes de l'association
Remonter au national les actions locales portées par le Groupe Local	Organiser 2 Rencontres Réseau annuelles
Elire un membre du cercle cœur au Cercle d'Orientation (voir Fiche Rôle membre du Cercle d'orientation)	Garantir la mise à disposition de l'adresse courriel « Colibris » du Groupe Local.
	Permettre au Groupe Local de bénéficier d'une remise sur ses achats au niveau de la boutique (selon les marges produits et avec création d'un compte spécifique)
	Activer et payer l'abonnement du cercle cœur à la revue Kaizen
	Participer financièrement à la formation des membres du cercle cœur en proposant des modules de formation à des tarifs négociés

Sous-compte

En tant que relais local de l'association, l'association Colibris offre la possibilité au cercle cœur d'avoir un sous-compte dans la comptabilité de l'association (création d'un compte Produits et d'un compte Charges).

Dans la mesure où ces comptes Produits et Charges seraient créés, le cercle cœur du Groupe Local Colibris *Nom du Groupe Local* s'engage à toujours présenter un solde positif dans la tenue de ces deux comptes (solde Compte Produits moins solde Compte Charges).

Le sous-compte ainsi défini et les sommes concernées relèvent uniquement de la comptabilité de l'association Colibris.

Confidentialité

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les membres du cercle cœur du Groupe Local *Nom du Groupe Local* s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations (listes des contacts : noms, prénoms, coordonnées courriels et téléphoniques des membres du Groupe Local, des cotisants de l'association, etc.), et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées, ou utilisées à des fins personnelles ou professionnelles.

Durée

Ce protocole de coopération est valable 1 an à compter de la date de signature figurant au bas de ce document. Il est soumis chaque année à une nouvelle cosignature pour de nouveau entrer en vigueur. Il n'est pas renouvelable tacitement.

Il peut être arrêté à tout moment sur décision :

- de l'association Colibris qui en informe alors les membres du cercle cœur, par courriel ou courrier.
- des membres du cercle cœur qui en informent alors leur référent au sein du Pôle Relier, par courriel ou courrier.

Dès accusé de réception du courriel ou courrier envoyé pour mettre fin au Protocole de coopération, les membres du cercle cœur cessent d'être relais locaux de l'association Colibris. Ils perdent immédiatement, en tant que membre d'un cercle cœur, leur statut de membre du collège des Groupes Locaux et de membre de l'association Colibris.

Les éléments de communication fournis par l'association (kit de communication) sont alors à renvoyer au siège de l'association.

Fait à Paris, le _____, _____,

Les membres du cercle cœur,
(*Prénom, nom,*
signature de CHACUN des membres)

Le représentant de l'association Colibris
(*Prénom, nom, qualité et signature*)

(Suite signature de CHACUN des membres du cercle cœur)